

lundi 29 novembre 2021

Le Président de Bessin Urbanisme

à

Monsieur le Président Intercom de Seulles Terre et Mer 10 Place Edmond Paillaud 14480 CREULLY SUR SEULLES

Objet : Bessin Urbanisme - avis PLU de Fontenay le Pesnel

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L131-4 du code de l'urbanisme, les Plan Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT) prévus à l'article L 141-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 24 juin 2021 le conseil communautaire de Seulles Terre et Mer a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontenay le Pesnel.

Une enquête publique se tiendra à compter du 29 novembre 2021, pour au moins 30 jours.

Après examen du projet de PLU arrêté, lors du Bureau de Bessin Urbanisme en date du 16 novembre 2021, le syndicat mixte Bessin Urbanisme émet un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de Fontenay le Pesnel.

Ce dernier présente les caractéristiques d'un projet de PLU compatible avec le SCOT du Bessin approuvé le 20 décembre 2018, en particulier son projet de développement communal formalisé au sein du PADD.

En effet, conformément aux attentes exprimés par le syndicat mixte lors de la réunion de médiation en date du 10 juillet 2019 et des remarques exprimées lors de la réunion PPA en date du 07 février 2020 consacrée notamment à la présentation du PADD, le projet de PLU de Fontenay le Pesnel, est bien un PLU de transition, qui n'obère pas la possibilité de mettre en œuvre à l'échelle du PLUi de Seulles Terre et Mer les dispositions du SCOT Bessin exprimées à l'échelle intercommunales, notamment les enveloppes foncières (y compris au niveau du développement économique) et de logements, à horizon 2037.

A ce titre, le projet de PLU arrêté de Fontenay le Pesnel pourra être un véritable point d'ancrage pour les travaux à venir dans le cadre du PLUi de Seulles Terre et Mer, qui auront notamment pour objectif de définir un projet de développement pluricommunal autour du pôle de Tilly sur Seulles, incluant la commune de Fontenay le Pesnel, d'Hottot les Bagues, de Lingèvres et de Bucéels.

Le syndicat mixte souligne également que le projet de PLU arrêté de Fontenay le Pesnel aborde assez concrètement certains des enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui participe à la mise en œuvre des objectifs du Plan Climat Air Energie (PCAET) du Bessin approuvé le 10 décembre 2020.

Veuillez Monsieur le Président agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Arnaud TANQUEREL Président de Bessin Urbanisme